



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1883-01-2020

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 3 mars 2020, le règlement suivant :

- ***Règlement numéro 1883-01-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020***

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement établissant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020 par l'ajout d'un tarif prévu pour la réservation d'un espace publicitaire dans le bulletin municipal.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 6 mars 2020.

La greffière,

Julie Lamarche, OMA